

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 27 Mars

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (19): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Jean BARDAIL(← 19 :47), Madame Liliane DOCAN (← 19 :47),

Etaient absents (13) : Monsieur Edmond MARCEL, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE (→ 20 :48), Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (01) : Madame Marianne LOYSON (par Monsieur Jean-Claude LOMBION)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

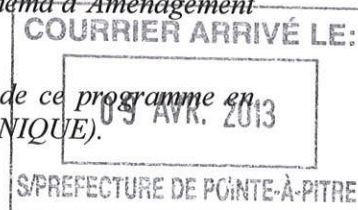
Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 07-04-2013

Approbation du principe de passation d'une convention de mandat relative au programme de protection, d'aménagement et de mise en valeur du Canal des Rotours et des canaux de la plaine de Grippon

La mise en valeur du canal des Rotours et des canaux de la plaine de Grippon est une des grandes priorités d'aménagement de la collectivité. Cette priorité est traduite dans le Schéma d'Aménagement Régional par la fiche 48.

En 2012, la ville a lancé les études de faisabilité nécessaires à l'élaboration de ce programme en retenant trois prestataires (AMEDECOM-URBIS et le CONSERVATOIRE BOTANIQUE).



A ce stade, la collectivité doit engager la phase opérationnelle et, pour ce faire, une convention de mandat s'avère pertinente pour accompagner la collectivité pour les études de conception et les aménagements de la première phase (Aménagement de l'entre deux ponts, balade de Bordeaux-Bourg et la Maison du Canal).

L'estimation du programme est la suivante :

| Cout total | Financement envisagé | répartition |
|-----------------------------------|---|--------------------|
| 2. 614 000 euros HT | Ville de Morne à l'Eau Fondation du Patrimoine | 20% |
| | Etat | 80% |
| Montant TVA 8,5% 222 190 euros | ADEME | |
| | FEDER-FEADER | |
| 2 836 190 euros TTC | Conseil Régional | |
| | Conseil Général | |

Suite à la présentation du programme d'aménagement des canaux de la plaine de Grippon, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le principe du recours à la convention de mandat dans le cadre de la réalisation de ce programme, d'approuver le plan de financement proposé, et de l'autoriser à solliciter le cofinancement du programme de protection, d'aménagement et de mise en valeur des canaux de la plaine de Grippon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le principe du recours à la convention de mandat pour la réalisation du programme de protection, d'aménagement, et de mise en valeur du Canal des Rotours et des canaux de la plaine de Grippon.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement de ce programme ainsi que présenté.

| Cout total | Financement envisagé | répartition |
|-----------------------------------|---|--------------------|
| 2. 614 000 euros HT | Ville de Morne à l'Eau Fondation du Patrimoine | 20% |
| | Etat | 80% |
| Montant TVA 8,5% 222 190 euros | ADEME | |
| | FEDER-FEADER | |
| 2 836 190 euros TTC | Conseil Régional | |
| | Conseil Général | |

ARTICLE 3 : La participation de la Ville de Morne-à-L'Eau sera inscrite au budget 2013.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires dans le cadre du cofinancement de ce programme.

ARTICLE 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et signer toutes les pièces contractuelles relatives à cette affaire.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Mars 2013

Le Maire,

Jean-Claude LOMBION

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

